

Rôle de la séance publique du 07/07/2025 à 09h30

Présidente : Madame KOHLER

Greffière : Madame THOMAS

01) N° 2501471 RAPPORTEURE : Mme KOHLER

Demandeur M. X Me HADDAD

Défendeur PREFECTURE DE LA MOSELLE

M. X demande à la cour de prononcer, en référé, la suspension de l'arrêté du 3 janvier 2025 par lequel le préfet de la Moselle a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être reconduit à l'expiration de ce délai.